

LE C.C.F. EN BAC PRO SERVICES DE PROXIMITE ET VIE LOCALE

CONSIGNES POUR L'ELABORATION DES DOSSIERS A2 / G2

Remarque : le dossier doit être accompagné des attestations de formation en milieu professionnel pour chacun des champs correspondant.

1. Présentation du dossier

- Il doit être paginé
- Il doit être dactylographié (caractères : ARIAL 12)
- Il comporte 20 pages maximum (annexes non comprises). Ces annexes doivent être en rapport avec le thème développé
- Il comporte une page de garde présentant:
 - l'identification du candidat
 - l'intitulé du champ professionnel
 - le diplôme préparé
 - l'intitulé de l'épreuve
 - l'identification de l'établissement
 - l'année scolaire

2. Contenu du dossier

- Présentation de la structure et du contexte local
- Présentation de l'ensemble des activités conduites ou auxquelles le candidat a participé pendant sa PFE
- Présentation et analyse de 3 activités significatives. Cette partie doit permettre d'évaluer :
 - 1°) pour U31 dans le secteur G2 : les compétences C41, C42, C43, C44, C45, C46 (instruction de dossiers, accompagnement, réalisation d'états des lieux, traitement de réclamations, valorisation du cadre de vie, partenariat...)
 - 2°) pour U31 dans le secteur A2 : les compétences C41, C42, C43 (activités récréatives ou ateliers éducatifs, activités de valorisation des ressources locales, animation d'un réseau de bénévoles...)
 - 3°) pour U32 dans le secteur G2 et U32 dans le secteur A2 : les compétences C4 et C5 (présentation de la démarche de construction de projet conduit pendant la PFE, description de la mise en œuvre de tout ou partie du projet, évaluation ou bilan du projet)